

Trolleybus CFRA vers El-Biar, Ben-Aknoun et Bouzaréa

INFORMATIONS MUNICIPALES

AVIS D'ENQUETE

Pour les besoins de l'installation de la ligne de trolleybus Alger-El-Biar-Châteauneuf, la Société des C.F.R.A. va procéder à la pose de onze scellements sur la façade des immeubles portant les numéros :

- 25, rue Henri-Martin;
- 2, rue Rovigo;
- 1, rue Rovigo;
- 3, rue Rovigo;
- 27, rue Rovigo;
- 32, rue Rovigo;
- 47, rue Rovigo;
- 63, rue Rovigo et 2, rue Duclaux;
- 1, rue Henri-Martin;
- 1, rue d'Isly.

Une enquête sera ouverte à la Mairie d'Alger, du jeudi 23 mars au jeudi 30 mars 1939 inclus sur le projet de cette installation.

Durant ce délai, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier de l'enquête au bureau n° 49 (1^{er} étage) et consigner éventuellement leurs observations sur un registre spécial ouvert à cet effet.

Écho d'Alger, 22 mars 1939

République Française

MAIRIE
DE LA VILLE D'ALGER

Informations municipales

AVIS D'ENQUETE

Pour les besoins de l'installation de la ligne de trolleybus place du Gouvernement - El-Biar - Châteauneuf, la Société des « Chemins de fer sur routes d'Algérie » va faire procéder à la pose de trois scellements sur la façade des immeubles portant les numéros :

- 4, rue de Constantine;
- 84, rue Rovigo;
- 86, rue Rovigo.

Une enquête sera ouverte à la mairie d'Alger du lundi 17 juillet au samedi 22 juillet 1939 inclus, sur le projet de cette installation.

Durant ce délai, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête au bureau n° 49 (1^{er} étage) et consigner éventuellement leurs observations sur un registre spécial ouvert à cet effet.

Écho d'Alger, 12 juillet 1939

CHEMINS DE FER
SUR ROUTES D'ALGERIE
(Réseau départemental)

AVIS AU PUBLIC

LIGNE ALGER-EL-BIAR

Pour coordonner plus efficacement les dispositions d'affluence au terminus de la PLACE du GOUVERNEMENT, le Réseau Départemental appliquera à partir du lundi 9 octobre, les mesures ci-après :

1° Les barrières précédemment existantes, à l'issue de la rue BAB-AZOUN seront provisoirement rétablies (jusqu'à la mise en service des trolleybus d'EL-BIAR). Tous les départs se feront de ce point, abrité par les Arcades.

2° Des tickets d'ordre seront distribués, le public pourra, en attendant son tour de départ, acheter des carnets de tickets, ou payer sa place d'avance.

3° Les autobus de la ligne ALGER - TAGARINS - EL-BIAR - BEN-AKNOUN (et BOUZAREA après rétablissement ultérieur) suivront le parcours à sens unique ci-après :

Carrefour rue de la LYRE
Rue HENRI-MARTIN
Rue DUMONT-D'URVILLE
Rue BAB-AZOUN. Terminus de la PLACE DU GOUVERNEMENT
Rue du DIVAN
Rue de la LYRE
Carrefour de la rue de la LYRE.

4° Par anticipation sur les dispositions tarifaires qui concerneront les trolleybus, ce parcours à sens unique sera neutralisé pour les voyageurs montant à l'arrêt de la rue HENRI-MARTIN et se rendant aux TAGARINS, EL-BIAR, etc. En conséquence, ces dits voyageurs payeront comme au départ de la Place du Gouvernement.

Cette neutralisation ne sera naturellement pas applicable aux voyageurs montant à l'arrêt de la rue Henri-Martin et descendant à la PLACE DU GOUVERNEMENT.

Alger, le 7 octobre 1939.
Le Directeur.

Écho d'Alger, 8 octobre 1939

CHEMINS DE FER
SUR ROUTES D'ALGERIE

AVIS AU PUBLIC

Service d'El-Biar par trolleybus.

Les trolleybus de la ligne C.F.R.A. PLACE DU GOUVERNEMENT-EL-BIAR entrant progressivement en service, les mesures suivantes seront prises à partir du 1^{er} mars :

1° Tous les véhicules autobus ou trolleybus, de la ligne de la PLACE DU GOUVERNEMENT à CHATEAUNEUF (El-Biar), ou bien aux TAGARINS, suivront dorénavant le tracé à sens unique: rue HENRI-MARTIN, Square BRIAND, PLACE DU GOUVERNEMENT, rue de la LYRE, dénommé ci-après « BOUCLE » ;

2° Les voyageurs allant à EL-BIAR, et qui montent en voiture depuis l'angle de la rue HENRI-MARTIN et de la rue d'ISLY, jusqu'à la fin de la Boucle, payent comme s'ils étaient montés à la PLACE DU GOUVERNEMENT ;

3° Les voyageurs venant d'EL-BIAR et qui descendent de voiture depuis le début de la Boucle jusqu'au marché de la LYRE, payent comme s'ils descendaient à la PLACE DU GOUVERNEMENT ;

4° Par contre, il est perçu un tarif minimum de 1 franc ou deux tickets sur tout le parcours ALGER-TAGARINS, dans les deux sens ;

5° Pour faciliter le mouvement des voyageurs, il sera créé un arrêt à la PLACE DU GOUVERNEMENT sur le trottoir de la MOSQUEE.

De plus, les voyageurs peuvent monter en voiture sur tout le parcours de la Boucle, sans être astreints à descendre avant le départ pour EL-BIAR.

Alger, le 28 février 1940.

Écho d'Alger, 1er mars 1940